

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué le six septembre deux mille vingt-deux, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Alain ABERARD, Olivier BOUVROT, Ludovic COTIN, Céline COUTURIER, Christophe DUHAUT, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Antoine SARMIENTO.

Etaient absents : Sylvain NOEL, BEY Quentin

Absent représentée : Valérie SEYDEL par Jean-Marie PHILIPPE

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Tarifification des bois communaux (contrat bûcheron)
Tarifs menus produits
Tarif façonnage de stères 2023
Exploitation des grumes pour l'exercice 2022
Assiettes des coupes pour l'exercice 2023
Tarif surplus d'affouage 2022
Destination parcelle 38 et 34
Contrat statutaire

INFORMATIONS :

Eclairage public
Dépôts Haut des Vignes
Tarif Ball-Trap
Réunion mensuelle
Panneau affichage
Sèche main salle des fêtes
Défibrillateur
Parcelle 12 et 18

DECISION PRISES CONCERNANT LES INFORMATIONS

Eclairage public : Faut-il éteindre la nuit ? Détruit les lampes plus rapidement ou non ? Se renseigner. Regarder l'aspect financier ou écologique. Lors du passage au LED on était la 1^{ère} commune à couper la nuit. Faire le calcul de l'économie en éteignant les lampes.

Dépôts Haut des Vignes : Fermer oui ou non ? Mettre que des dépôts verts. Essais barrière début du chemin avec serrure lors de la location. Monter à pieds si besoin mais plus de voitures. Sinon mettre la barrière vers chez Monsieur Beaudoin. La barrière pour attendre la végétation.

Tarif Ball-Trap : (hors commune) Grosse différence habitants ou non. A revoir en commission.

Réunion mensuelle : Même sans faire de délibérations juste pour se réunir et parler de la commune.

Panneau affichage : Supprimer le panneau en bois et en mettre un avec une serrure.

Reconduction du contrat de déneigement avec Monsieur Ludovic COTIN.

Mise en place d'un sèche main dans la salle des fêtes.

Attente du défibrillateur avec pose et information à l'issu.
Parcelle 12 pour le nettoyage (colombe route d'Ailloncourt) déjà 4 ans. La commission a trouvé quelqu'un. Finir la coupe et le nettoyage bord de route de la parcelle 18.

DELIBERATIONS :

24-22 : Tarification des bois communaux (contrat bûcheron)
Couper et débarder les parcelles 60, 58, 55 et 25 pour 23€ le m3. (Gilles Ambert)
Adoptée à l'unanimité

25-22 : Tarifs menus produits
Maintien des montant de l'année précédente (6.00 TTC)
Adoptée à l'unanimité

26-22 : Tarif façonnage de stères 2023
Entreprise EARL EN VAUX au tarif de 36.50 HT le stère
Adoptée à l'unanimité

27-22 : Exploitation des grumes pour l'exercice 2022
Entreprise Gilles AMBERT pour l'abattage, le façonnage le débardage des parcelle 60, 58, 55 et 25. Entreprise EARL EN VAUX pour le façonnage de stères aux affouagistes au prix de 41€ TTC
Adoptée à l'unanimité

28-22 : Assiettes des coupes pour l'exercice 2023
Façonné bord de route les parcelles 9, 26, 36 et 41. En bloc sur pied les parcelle 43 et 39.
Adoptée à l'unanimité

29-22 : Tarif surplus d'affouage 2022
Tarif de 37€ TTC
Adoptée à l'unanimité

30-22 : Destination des parcelles 38 et 34
En bloc sur pied.
Adoptée à l'unanimité

31-22 : Contrat statutaire
Prise en compte des évolutions obligatoires impliquant une sur prime de 0.13 %
Adoptée à l'unanimité

32-22 : Taxe aménagement
Le Maire rappelle la taxe d'aménagement mise en place sur l'ensemble du territoire communal et propose de modifier le taux de 1 % à 2%.
Adoptée à l'unanimité

Le Maire

PHILIPPE



Secrétaire de séance